

# Les Infos de Base

mercredi 14 octobre 2009  
volume 12, numéro 41  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 4 Formation concernant la bibliothèque législative **ACCÈS LÉGAL**



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 41 du 14 octobre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 octobre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 41 du 14 octobre 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 40 du 10 octobre 2009.

Tous les règlements sous A-3.01, A-13.3, A-21.1, B-1.2, C-11, C-18.1, C-29, E-2.3, E-9.1, I-13.02, I-13.3, I-14, M-15 et M-17.1 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1<sup>er</sup> mars 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 octobre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 39 du 30 septembre 2009, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre

1998 au fascicule n° 38 du 26 septembre 2009.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 21 juillet 2009 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 21 du 14 octobre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 octobre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 21 du 14 octobre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 octobre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2009.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2009.

Dans son édition d'octobre, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 625 termes ou mots de renvoi pertinents.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, L.R.Q., c. **R-10**, ann. VI, VII.

*Modifications aux annexes VI et VII de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et aux annexes VII et VIII de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, C.T. 208199 du 15-09-09, (2009) 141 G.O. 2, 4927, aa. 1, 2.

*Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, L.R.Q., c. **R-12.1**, ann. VII, VIII.

*Modifications aux annexes VI et VII de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et aux annexes VII et VIII de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, C.T. 208199 du 15-09-09, (2009) 141 G.O. 2, 4927, aa. 3, 4.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 1.1], a. 3.01.

*Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, D. 1046-2009 du 30-09-09, (2009) 141 G.O. 2, 5045, a. 1.

*Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats*, [R.R.Q., c. **E-12.01**, D. 1006-2009 du 16-09-09, (2009) 141 G.O. 2, 4757], a. 1.

Erratum, (2009) 141 G.O. 2, 5089.

*Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers*, [R.R.Q., c. **I-0.2**, A.M. 2009-011 du 30-09-09, (2009) 141 G.O. 2, 5049], nouveau.

*Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers*, [R.R.Q., c. I-0.2, r. 2], remplacé.

*Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers*, A.M. 2009-011 du 30-09-09, (2009) 141 G.O. 2, 5049, a. 2.

*Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux*, [R.R.Q., c. **R-9.3**, r. 1], a. 6.1.

*Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux*, D. 1036-2009 du 30-09-09, (2009) 141 G.O. 2, 5043, a. 1.

*Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des conseils régionaux et des établissements publics et privés visés dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*, [R.R.Q., c. **S-5**, r. 1.002], aa. 3.4-3.6.

*Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des conseils régionaux et des établissements publics et privés visés dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*, D. 1053-2009 du 30-09-09, (2009) 141 G.O. 2, 5046, aa. 1, 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des conseils régionaux et des établissements publics visés dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*, [R.R.Q., c. S-5, r. 1.02.02], aa. 3.4-3.6.

*Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des conseils régionaux et des établissements publics visés dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*, D. 1054-2009 du 30-09-09, (2009) 141 G.O. 2, 5047, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. **F-11**, ann. I.1, III.

*Décret modifiant l'annexe I.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques*,

DORS/2009-273 du 23-09-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1970, aa. 1, 2;

*Décret modifiant l'annexe I.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques*, DORS/2009-274 du 23-09-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1971, a. 1;

*Décret modifiant la partie III de l'annexe VI de la Loi sur la gestion des finances publiques*, DORS/2009-275 du 23-09-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1972, a. 1.

*Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations*, L.C. **2003, ch. 15, art. 67**, ann. 1, 2.

*Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations*, no 2009-1, DORS/2009-281 du 01-10-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 2039, a. 1;

*Décret modifiant l'annexe 2 de la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations*, no 2009-2, DORS/2009-282 du 01-10-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 2042, a. 1;

*Décret modifiant l'annexe 2 de la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations*, no 2009-1, DORS/2009-283 du 01-10-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 2045, a. 1.

*Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*, L.C. **2005, ch. 9**, annexe.

*Décret modifiant l'annexe de la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*, DORS/2009-284 du 01-10-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 2050, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. 1985, ch. **A-1**.

*Décret sur la désignation des responsables d'institutions fédérales (Loi sur l'accès à l'information)*, TR/83-113, annexe.

*Décret modifiant le Décret sur la désignation des responsables d'institutions fédérales (Loi sur l'accès à l'information)*, TR/2009-96 du 14-10-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 2055, aa. 1, 2.

*Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, L.R.C. 1985, ch. **C-23**.

*Décret sur la désignation des administrateurs généraux de*

*L'administration publique fédérale (Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité)*, TR/93-81, annexe.

*Décret modifiant le Décret sur la désignation des administrateurs généraux de l'administration publique fédérale (Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité)*, TR/2009-98 du 14-10-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 2057, aa. 1, 2.

*Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*, L.R.C. 1985, ch. **C-25**.

*Décret chargeant le membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada comme ministre pour l'application de la Loi*, TR/2009-101 du 14-10-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 2060, nouveau.

*Loi sur les Offices des produits agricoles*, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

*Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets*, DORS/2002-36, annexe.

*Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets*, DORS/2009-285 du 05-10-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 2053, a. 1.

*Loi sur les aliments et drogues*, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

*Règlement sur les aliments et drogues*, C.R.C., ch. 870, ann. F.

*Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1591 — annexe F)*, DORS/2009-279 du 01-10-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1995, aa. 1, 2.

*Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. **P-21**.

*Décret sur la désignation des responsables d'institutions fédérales (Loi sur la protection des renseignements personnels)*, TR/83-114, annexe.

*Décret modifiant le Décret sur la désignation des responsables d'institutions fédérales (Loi sur la protection des renseignements personnels)*, TR/2009-97 du 14-10-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 2056, aa. 1, 2.

*Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique*, L.R.C. 1985, ch. **P-34**.

*Décret transférant au ministre du Patrimoine canadien les attributions du*

*ministre de l'Industrie*, TR/2009-99 du 14-10-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 2058, nouveau.

*Décret transférant de l'Agence canadienne de développement international au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international la responsabilité à l'égard de la Direction du programme de coopération industrielle*, TR/2009-100 du 14-10-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 2059, nouveau.

*Loi sur les terres territoriales*, L.R.C. 1985, ch. **T-7**.

*Décret déclarant inaliénables certaines terres (parc national Ukkusiksalik, Nunavut)*, TR/2004-122, abrogé.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales au Nunavut (parc national Ukkusiksalik)*, TR/2009-103 du 14-10-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 2062, a. 5.

*Décret déclarant inaliénables certaines terres du Nunavut (Parc national du Nord de l'île Bathurst, Nunavut)*, TR/2004-132, abrogé.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales au Nunavut (parc national du Nord de l'île Bathurst)*, TR/2009-104 du 14-10-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 2068, a. 5.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales au Nunavut (parc national Ukkusiksalik)*, TR/2009-103 du 14-10-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 2062, nouveau.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales au Nunavut (parc national du Nord de l'île Bathurst)*, TR/2009-104 du 14-10-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 2068, nouveau.

*Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, L.C. **1999, ch. 33**.

*Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des revêtements architecturaux*, DORS/2009-264, a. 12.

Erratum, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 2073.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL



Joignez l'utile à l'agréable:

Profitez d'une **formation gratuite\* et personnalisée à vos bureaux** : une formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche

et

commencez à combler vos 30 heures de formation requises. **La formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL est reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats.**

Appelez-nous au 514/893-2526 pour fixer une date de formation.

\* Certaines conditions s'appliquent.